PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUILLET A 20H00

Nombre de conseillers en fonction: 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants: 10

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERSILLON, Maire.

<u>Présents</u>: PERSILLON Jacky Maire, Roxanne OLIVIER 1ère adjointe, Marlène JOUGLAIN 2ème adjointe, ORLOF Michel 3ème adjoint, PERSILLON Julien, LECOMTE Patrice, DESCHAMPS Christian, SAMBARDIER Florence, MESPLEDE Stéphanie, BEDORA Louis, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Roxanne OLIVIER

Date de convocation : 12 juillet 2021

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2021
- Délibération pour la signature de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 40 pour 3 ans
- DM n°3 Commune pour récupérer le résultat de fonctionnement du budget SEA qui a été dissout
- DM n°4 Commune pour récupérer le résultat de l'investissement du budget SEA qui a été dissout
- Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la création de la voirie du terrain SOUBIRAN
- Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique en CDD du 01 septembre 2021 au 31 aout 2022.

• <u>DCM 2021-07-33</u>: <u>Délibération pour la signature de la convention d'adhésion au</u> service médecine préventive du CDG 40 pour 3 ans

Monsieur le maire demande au conseil de valider la proposition de convention d'adhésion au Service Médecine Préventive du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Les différentes missions de ce service sont :

- Visites médicales d'embauches
- Visites médicales périodiques
- Surveillance médicale particulière
- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Visite suite a une demande de reconnaissance de maladie professionnelle
- Visites nécessitant la saisine du Comité Médical ou de la commission de réforme
- Examens complémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'approuver la proposition de Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale pour 3 ans 2021-2023.

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22/07/2021

• <u>DCM 2021-07-34</u>: <u>DM n° 3 Commune concernant l'intégration du résultat de Fonctionnement reporté du budget du SEA sur le budget de la Commune.</u>

Compte tenu des dépenses non prévues au budget primitif 2021, Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes concernant l'intégration du résultat de fonctionnement reporté du budget du SEA sur le Budget de la commune

Articles	Section investissement		Section fonctionnement	
	021			
60632			+5272.84	
	021	Articles Dépenses 021	investissement Articles Dépenses Recettes 021	investissement fonction Articles Dépenses Recettes Dépenses 021

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22/07/2021

• <u>DCM2021-07-</u> : <u>DM n°4 Commune concernant l'intégration du résultat de d'investissement reporté du budget du SEA sur le budget de la Commune</u>

Compte tenu des dépenses non prévues au budget primitif 2021, Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes concernant l'intégration du résultat d'investissement reporté du budget du SEA sur le Budget de la commune

		Section		Section	
		investissement		fonctionnement	
Matière modifiée	Articles	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement reporté	001		+9286.68		
Autres matières et fournitures	6068		+9286.68		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22/07/2021

• <u>DCM2021-07-36</u>: <u>Délibération concernant le choix de l'entreprise pour la création de</u> la voirie du terrain SOUBIRAN

Monsieur le Maire expose au conseil que deux entreprises ont remis une offre, sur trois consultées, pour la création de la voirie du terrain SOUBIRAN. Ces travaux pourraient être réalisés mi-septembre.

L'entreprise COLAS pour 34475.00 € HT

L'entreprise BAUTIAA TP pour 26259.10 € HT remisé à 25495.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise BAUTIAA TP pour 25 495.00 € HT
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22/07/2021

• <u>DCM2021-07-37</u>: <u>Délibération concernant la création d'un emploi temporaire pour faire face ç un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.</u>

Monsieur PERSILLON Jacky Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique et restauration scolaire pour la période du 01 septembre 2021 au 31 aout 2022.

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps *non complet* à raison de 20h/semaine d'Adjoint Technique Territorial emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 01 septembre 2021 au 31 aout 2022 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : technique et restauration scolaire,
- Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de :
 Cantinière et d'agent d'entretien polyvalent,
- Que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant Au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- Que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à <u>l'article 3 I 1°</u> de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une **durée** maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Que Monsieur PERSILLON Jacky Maire procède aux formalités de recrutement.

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22/07/2021

Questions diverses:

Les travaux de nettoyage de la forêt par l'entreprise BATS prévus se feront en septembre 2021

Prévoir les travaux de nettoyage des parcelles de Suzan en début d'année

Prévoir le changement de la vasque dans les toilettes publiques tarif 34.93€ HT

La séance est levée à 21H